NON A LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE

L'ex-secrétaire départemental du syndicat SUD PTT 36-37 est convoqué devant le Tribunal de Grande Instance de Tours, le 14 février 2014, dans le cadre d'une plainte déposée par le directeur de la DOTC Touraine-Berry. Celui-ci s'estime « injurié » dans un article de « SUDVERSIF » de juillet 2011.

À la CGT, nous condamnons tout acharnement répressif, politique ou judiciaire, contre les militants syndicaux qui agissent dans le cadre de leur mandat syndical pour défendre l'intérêt général des salariés.

Cette nouvelle attaque contre le syndicalisme s'ajoute à la décision du parquet général de Lyon de faire appel de la décision du Tribunal Correctionnel de Roanne contre 5 militants de la CGT pour avoir refusé de se voir prélever leur ADN et d'être fiché comme de vulgaires criminels.

En s'attaquant aux militants syndicaux, c'est aux salariés (e) que l'on s'attaque.

Nous exigeons :

- Une loi d'amnistie,
- Une loi pour renforcer la protection des militants syndicaux et associatifs qui agissent dans le cadre d'action collective,
- Une loi pour supprimer de la liste du fichier des prélèvements génétiques, tous les militants syndicaux et associatifs.

La CGT d'Indre-et-Loire appelle les salariés(es) à se joindre au rassemblement de soutien

Vendredi 14 février 2014, de 8 heures 30 à 14 heures, devant le Palais de Justice de Tours.

Saint Avertin, le 4 février 2014.

Maison des Syndicats – 18, rue de l'Oiselet – 37550 Saint Avertin
Adresse postale : BP 60425 – 37174 Chambray les Tours cedex
Tél. Standard : 02 47 38 53 81 – Fax : 02 47 38 89.39 – E mail : ud37@cgt.fr – Site : www.ud37.cgt.fr